SN - FO Justice
3, Avenue de Bellevue - 91 210 Draveil
secretariat@fojustice.com
Tel : 01.69.39.10.00

Lauréats du concours ASS : Ce n'est pas aux agents d'avancer des sommes conséquentes

COMMUNIQUÉ : **FO Justice agit !**

Cher(e)s collègues,

À peine nommés, certains lauréats et lauréates du concours d'assistant de service social se sont vu annoncer par leur direction que leurs frais de déplacement et d'hébergement pour le regroupement à Paris, dans le cadre de la formation d'adaptation à l'emploi, ne pourraient pas être pris en charge. Le motif invoqué : ils ne sont pas encore enregistrés dans Chorus.

Concrètement, il faudrait avancer de sa poche plusieurs nuits d'hôtel à Paris auxquelles s'ajoutera le coût du transport et cela, avant même le premier salaire, le mois des fêtes de fin d'année, alors que le pouvoir d'achat ne cesse de diminuer !

Cette situation est inacceptable.

Comment justifier qu'un agent tout juste recruté avance lui-même une somme conséquente pour une formation que l'administration lui impose ?
Quel message adresse-t-on à des professionnels qui accompagnent des publics en difficulté, si l'institution les place elle-même en difficulté financière dès leur arrivée ?

FO Justice **a immédiatement saisi le secrétariat général** pour exiger qu'il soit mis un terme à cette situation.

Suite à notre intervention, le secrétariat général s'est engagé à résoudre toutes les situations que nous ferons remonter.

Une intégration réussie commence par le respect des droits les plus élémentaires.

▶ **Vous êtes concerné(e) ?** Une direction vous demande d'avancer vos frais d'hébergement ou de transport pour le regroupement de F.A.E ? **Ne restez pas seul(e) : contactez-nous sans attendre à l'adresse mail suivante : secretariat@fojustice.com.** Nous interviendrons à vos côtés.

En tant qu'organisation syndicale au ministère de la Justice, nous sommes à vos côtés pour vous accompagner dans l'ensemble de vos démarches administratives, pour vous informer et défendre vos droits au quotidien.
N'hésitez pas à contacter vos délégués et représentants FO Justice ASS.
Nous sommes à votre entière disposition !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026
FO RÉSISTER ! RIEN LÂCHER !
JE VOTE FO Justice
ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ POUR TOUS LES PERSONNELS